

## PRESENTATION ACTIONS « HANDICAP » DU M.A.H.J. aux personnels en contact avec le public mardi 21 octobre 2014

Documents à avoir pour la réunion :

les consignes,

la brochure handicap, exemple de documents agrandis

le compte-rendu de la dernière réunion handicap

les conclusions de la ville.


Liste des aides à proposer en billetterie

1. **Introduction** : pourquoi cette réunion et à qui ? Actions et travaux du Mahj méconnus même en interne ; nécessité de mieux informer le personnel pour mieux répondre au public

2. **Types de handicaps / déficiences** :






9% pop : 2,3 bénéficiaires de l'allocation handicap, 5 millions de personnes aidées régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne.

- déficience motrice (pers. en fauteuil, à mobilité réduite, à station debout difficile)  

- handicap mental / déficience intellectuelle 

- déficience visuelle (aveugles (60 000) et malvoyants (1,7 million dt 2/3 +60 ans)) 



- déficience auditive et de l'élocut<sup>o</sup> (sourds, muets, malentendants)      


3. **Structure de travail du MAHJ**

- **Groupe de travail** depuis début 2005 : Victor, Pascal, Marie-Jo, Marjolaine/Raffaella, Marie-Pierre, Steve, Mathias, Sécurité, R.M. ; RDV trimestriel
- existence d'un dossier partagé sur M (Handicaps) dont une liste des contacts.
- rencontres avec **interlocuteurs extérieurs** : musées (Louvre, Rodin, Victor Hugo), associations (Bucodes, Apam, Urapei, FAF, API-AICHB, ARDDS...), institutions (Ville, AVH), organismes de formation, fournisseurs spécialisés (Salons, mais aussi projets). Le Mahj n'est pas membre du réseau RECA.
- information des associations lorsqu'il y a des nouveautés (nous avons une base)
- information diffusée sur certains sites internet (Handistrict, CRT)  
1610 personnes handicapées en 2013, contre 1120 en 2012 et 2138 en 2011. 7 groupes en 2013 (96 personnes). Journées spéciales en 2013 : 178 pers.

4. **Cadre juridique**

- **loi février 2005** / décret 2006 ; moratoire de 10 ans jusqu'en 2025.
- loi porte surtout sur la **médiation** (activités spécifiques proposées, communication)
- **accessibilité totale d'ici 2015** selon la loi de 2005. Des demandes de dérogations vont être faites par la ville 3 motifs : MH ; contraintes de structure ; disproportion aux moyens de l'entreprise

5. **Label**

- "**Tourisme et handicap**" / C.R.T.
- porte surtout sur **cadre bâti : accessibilité physique** ; possibilité pour une personne handicapée d'évoluer de façon **autonome**
- **Mahj labellisé « Tourisme et Handicap Auditif »** depuis novembre 2003
- **label renouvelé fin 2008** ; peu de chance d'obtenir d'autres labels malgré les efforts ; obstacles ; critères obligatoires difficiles à satisfaire ; nouveaux critères plus exigeants

- Pourtant, renouvellement 2014 pour les labels auditifs et mentaux étudié ce mois-ci, nous attendons les décisions  
- plaque sur rue depuis juillet 2009 pour le label T&h auditif

6. **Audit par DGP et VP** : beaucoup à faire ! VP saisie du dossier.

7. **Actions techniques et matérielles** (travaux et achats réalisés, en cours ou à faire)

- a. rampe vestibule : à l'étude (reposée)
- b. nez de marche contrastés : réalisé
- c. contremarches : réalisé
- d. bordures de bancs : réalisé
- e. mains courantes à prolonger en départ et en fin d'escalier (à étudier par la ville)
- f. pavage cour d'hommeur : cheminement difficile à réaliser
- g. ascenseur médicalisée : projet futur ?
- h. vocalisation des ascenseurs : écane (coût)
- i. boucles magnétiques : en place pour audioguides et en braille et en guérite entrée
- j. système d'alarme visuelle (flash) : en vidéoohèque et dans l'auditorium, opérationnel
- k. signalétique adaptée (tous handicaps : typographie, contraste, couleurs, hauteurs, simplicité, densité...) : à étudier
- l. plans guides : à étudier dans le cadre de la refonte
- m. œuvres touchables par les non-voyants : chariot visite tactile depuis 2002 ; objets à acheter pour individuels ; gants en braille ; étapes à intégrer dans parcours (refonte collection)
- n. cartels en braille en cours, stage

8. **Actions de communication**

- a. sur site internet, sur pages « contacts » : téléphone 01 53 01 86 62 et mail [handicaps@mahl.org](mailto:handicaps@mahl.org) avec tous les pictos et alias redirigeant vers Raffaella (depuis le 28/11/2007)
- b. site version malvoyants pour certaines pages (loupe)
- c. dépliant institutionnel traduit en braille en français et en anglais à dispo en braille
- d. dépliant institutionnel, plans et livret famille agrandis en A 3 à dispo en braille
- e. tract « activités spécifiques » (A 4), validé par CRT, à destination des associations

9. **Actions de médiation**

- a. visites spécifiques (tactile, L.S.F., déficients mentaux enfants) disponibles sur demande depuis 2002 ;
- b. Journée Tourisme et Handicap fin mars (2006 à 2015 : 2009 29 pers., 2010 : 2 pers., 2012 : 2 pers., 2013 : 18 pers.)
- c. J.N.A. 2012 (120 pers.), 2013 (90 pers.), 2014 (52 pers)
- d. Mois Extraordinaire 2013 (70 pers)

10. **Actions de formation**

- a. formation accueil malvoyants / aveugles : faite en décembre 2006
- b. formation accueil tous handicaps : mars 2009
- c. destinataires principaux : service pédagogique + sécurité + braille + CFSG

11. **Procédures à suivre et actions à entreprendre**

a. Accueil - suivi

- diffusion info sur venue organisée de personnes handicapées (individuel, groupe) :  
sécurité, braille, Goron, pédagogie, auditif (selon le cas), MPB, RM  
- diffusion info lors de la venue improvisée de personnes handicapées (individuel, groupe) :  
sécurité, brilleterie, Goron, pédagogie

- prévenir systématiquement MPB et RM de la venue de personnes handicapées (préciser type, nombre, activité)
  - distribution des tracts et présentation (avec restitution) des documents en braille et A3 : document touristique, plan, livret jeu de visite en famille
  - présentation, en guérite, en billetterie et en vestiaire, des possibilités offertes par le Mahj : visites spécifiques, matériels (casques, écouteurs, boucles, fauteuil)
- b. Stationnement : une place de stationnement réservée « personne handicapée » est située face au 67 rue du Temple à moins de 50 mètres du musée.
- c. Tarification
- gratuité tous handicaps et accompagnateurs en visite libre
  - payant pour promenade contée ou visite guidée en individuels ou en groupe (sauf journée Tourisme et Handicap) : forfait 40 € par groupe (i/o forfait de 120 € + 6 € / perso pour un groupe) ; réservation obligatoire ;
  - atelier/visite individuelle : payant en tarif réduit, l'accompagnateur ne paie pas.

**Reprendre les consignes dans le cadre de cette réunion :**

- d. **Moteur :**
- accompagnement par un agent GORON pour traversée de la cour et utilisation de l'ascenseur (adaptation du parcours)
  - ouverture du portail vitré
  - prêt du fauteuil (en sas sortie), par un A.S. ou A.A.S., contre décharge ; utilisation non accompagnée par le Mahj
  - WC handicapé A 20 (face ascenseur 4 sous-sol) et D 19 (escalier 11, 1<sup>er</sup> étage, derrière escalier d'honneur), (F 11)
  - Médiathèque, inaccessible en fauteuil : porter la personne
  - Auditorium : placement au fond, en enlevant des chaises en bois, déduire de la jauge les places supprimées.
- e. **Visuel :**
- chiens guides d'aveugles admis dans le bâtiment et en salles
  - accompagnement pour traversée de la cour et utilisation des ascenseurs (ne pas laisser un aveugle seul dans un ascenseur)
  - autorisation de toucher certaines œuvres (voir liste) : proposer les gants et indiquer les œuvres à toucher en billetterie, A.A.S. signale les œuvres aux individuels
  - toujours parler pour indiquer sa présence et expliquer ce qui se passe / fait
  - enlever tout obstacle du chemin d'un déficient visuel et ne pas laisser de porte entrouverte
  - lui proposer un bras du côté qu'il souhaite, le précéder légèrement afin que votre démarche signale le chemin et marquer un arrêt avant les obstacles
- f. **Auditeur**
- boucle magnétique : définition (T)
  - boucle magnétique : sas entrée et billetterie
  - boucle magnétique : audioguide
  - boucle magnétique auditorium : lorsque la boucle sera installée
  - regarder la personne en lui parlant lentement, distinctement et à voix haute, se placer dans son champ de vision lorsqu'on doit l'interpeller, ou le toucher sans le surprendre
  - proposer d'écrire, s'aider de la documentation et des visuels existants
  - demander aux malentendants de ne pas parler trop fort entre eux, en salles
- g. **Mental**
- se mettre au service du responsable de groupe, proposer les documents en format A3 (plan, livret de découverte en famille)
- h. **Evacuation d'urgence : encadrer particulièrement / accompagner spécifiquement (signaler l'alarme aux déficients auditifs, porter les déficients moteurs, guider physiquement les déficients auditifs).**